



Calendrier formations Certiphyto 2025 – Début 2026

Certificat individuel phytosanitaire



Le CRODIP est habilité par l'administration pour mettre en œuvre les formations et tests, préparant aux certificats individuels (Certiphyto) : conseil, vente et application des produits phytosanitaires.

Conseil

Formation mixte : à distance (FOAD) puis en présentiel

Primo-certificat (28h)
(14h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 15 et 16 octobre 2025
 - 21 et 22 janvier 2026
 - 9 et 10 juin 2026

Renouvellement (14h)
(7h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 8 octobre 2025
 - 10 décembre 2025
 - 29 janvier 2026
 - 16 juin 2026

Vente Grand public et professionnels

Primo-certificat (21h)

- 1, 2 et 3 octobre 2025
- 13, 14 et 15 janvier 2026
- 10, 11 et 12 mars 2026

Renouvellement (7h)

- 4 novembre 2025
- 5 février 2026
- 24 mars 2026

Décideurs en entreprise soumise à agrément

DESA

Pour les prestataires de services : ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces)

Primo-certificat (21h)

- 2, 3 et 4 décembre 2025

Renouvellement (7h)

- 25 novembre 2025
- 16 décembre 2025
- 13 janvier 2026
- 10 février 2026

Décideurs en entreprise non soumise à agrément

DENSA

Application pour l'entreprise (sans factures clients)
Agriculteur, expérimentateur, golfs, camping, hôpitaux, entreprise...

Primo-certificat (14h)

- 17 et 18 décembre 2025
- 11 et 12 février 2026
- 2 et 3 juin 2026

Renouvellement (7h)

- 27 novembre 2025
- 6 janvier 2026
- 3 février 2026
- 17 mars 2026
- 19 mai 2026

Opérateurs

Primo-certificat (14h)

- 18 et 19 novembre 2025
- 7 et 8 janvier 2026
- 4 et 5 mars 2026
- 2 et 3 juin 2026

Renouvellement (7h)

- 27 novembre 2025
- 6 janvier 2026
- 3 février 2026
- 17 mars 2026
- 19 mai 2026

Autres propositions

QCM seul : Le CRODIP propose également l'obtention ou le renouvellement des certificats par voie de QCM seul – Les dates sont programmées avec le/les candidats suivant les disponibilités et/ou échéances – Durée : 1h30 max

En présentiel à Rennes ou en distanciel par visioconférence

Formations supplémentaires : Possibilité d'obtenir un second certificat selon le certificat possédé et visé – Contacter le CRODIP

Informations diverses :

- Lieu de formation : Maison de l'Agriculture de Rennes (Rond-Point Maurice Le Lannou – ZAC Atalante Champeaux)
- Possibilité de former à l'extérieur sur demande
- Horaires : De 9h15 à 17h15
- Repas et hébergement non pris en charge
- Formations éligibles au CPF et divers OPCO (OCAPIAT, VIVEA, OPCOMMERCE, ATLAS, AFDAS, OPCO2i...)
- Les formations CRODIP sont au catalogue d'OCAPIAT et VIVEA, le CRODIP se chargera des demandes de prise en charge

Renseignements et inscriptions : Laëtitia LEGENDRE 02 23 48 27 93 - laetitia.legendre@crodip.fr

Attention :

- Pour les renouvellements des certificats il est préférable de **réaliser les formations entre 3 et 9 mois avant la date d'expiration**
- Toute personne ayant déjà obtenu son certificat **passera obligatoirement en renouvellement**, même si la date de validité est dépassée
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35

Version du 08.07.25